



Si vous souhaitez avoir plus d'informations au sujet de Conciliation études-travail Estrie, communiquez avec l'agent responsable de votre MRC ou de votre localité:

SHERBROOKE

819 563-1600, poste 111
conciliation@c-etsherbrooke.ca

MRC DE MEMPHRÉMAGOG

819 843-3007, poste 229
cet@cjemm.com

MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

819 845-5900
etudes-travail@cjohnson.org

MRC DES SOURCES

819 879-7667, poste 229
conciliation@cjerichmond.qc.ca

MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

819 832-1513, poste 109
cet@cjehsf.qc.ca

MRC DU GRANIT

819 583-1101, poste 240
etudes-travail@introcje.ca

MRC DE COATICOOK

819 849-0440, poste 230
cet@cjemrccoaticook.qc.ca



Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie

449, rue Percy, Magog (Québec) J1X 1B5
Téléphone: 819 847-1610, poste 18875
info@reussiteeducativeestrie.ca

jechoisismonemployeur.com

PREE - mars 2015

Concilier études et travail : un défi collectif

**LES ÉTUDES
UNE PRIORITÉ**

**ENCOURAGEONS LA
PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE !**



jechoisismonemployeur.com

QUELQUES FAITS ET CHIFFRES

L'EMPLOI PEUT ÊTRE UN ATOUT POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE... SAUF QUAND ON Y CONSACRE TROP D'HEURES PAR SEMAINE !

Au Québec, **43%** des jeunes travaillent tout en poursuivant leurs études au secondaire

BÉNÉFICES

- Développement du sens de l'organisation
- Développement du sens des responsabilités
- Développement d'une discipline personnelle

INCONVÉNIENTS

- Moins d'énergie et de temps pour les études
- Baisse de la concentration
- Retards et absentéisme
- Diminution de la motivation

Source: *Savoir concilier études et travail*, Instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec.

UNE COLLECTIVITÉ ENGAGÉE

- Conciliation études-travail Estrie vise à soutenir une collectivité qui favorise un équilibre entre les études et le travail.
- Grâce aux attitudes développées pour concilier études et travail, un jeune augmente ses chances d'obtenir un diplôme et du même coup prépare son avenir professionnel.
- Un employeur conciliant encourage ses étudiants-employés à poursuivre leurs études par la mise en œuvre de conditions de travail souples et facilitantes.

comme parent

- j'encourage mon jeune à prioriser ses études et je m'intéresse à la gestion de son emploi du temps

comme étudiant

- je choisis mon employeur et fait passer mes études en premier

comme employeur conciliant

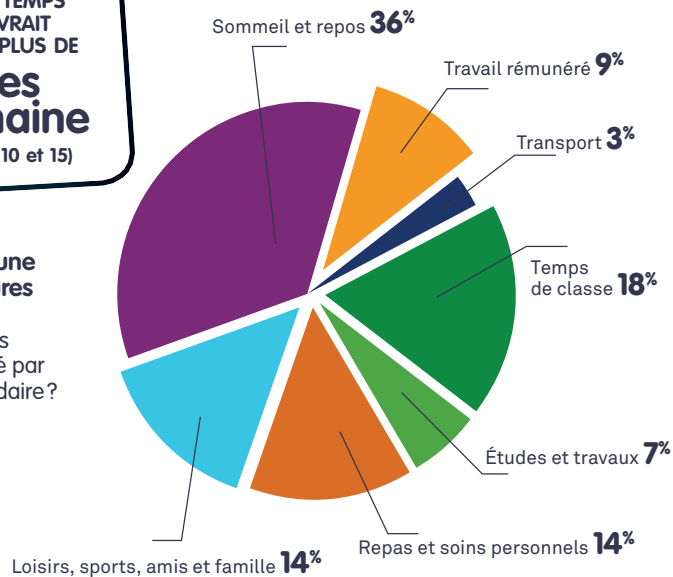
- je suis flexible dans l'organisation des horaires de travail, selon les besoins de mes étudiants-employés

comme citoyen

- je sensibilise mon entourage à l'importance de l'équilibre entre les études et le travail

UN ÉTUDIANT À TEMPS COMPLET NE DEVRAIT PAS TRAVAILLER PLUS DE **20 heures par semaine** (Idéalement entre 10 et 15)

24 heures dans une journée, 168 heures par semaine... Comment ce temps devrait-il être utilisé par un élève du secondaire?



Source : Adapté d'un document du CRÉVALE (Comité régional pour la valorisation de l'éducation), 2009.